

Ville de Saint-Gabriel

MRC de D'Autray

Procès-verbal de la **séance ordinaire** du conseil de la Ville de Saint-Gabriel, tenue le **14 août 2023** à 20 h, à la salle du conseil municipal située au 45, rue Beausoleil.

Sont présents : Monsieur Gaétan Gravel, maire
Madame Julie Croisetière, conseillère n° 1
Monsieur Richard Blouin, conseiller n° 3
Madame Sylvie St-Georges, conseillère n° 4
Monsieur Christian Paquin Coutu, conseiller n° 5
Monsieur Stephen Subranni, conseiller n° 6

Sont aussi présents : Monsieur Michel St-Laurent, directeur général et greffier

Public : 6 personnes représentant le public

Absences motivées : Madame Julie Tessier, conseillère n° 2

250-08-2023 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Les conseillers présents forment quorum sous la présidence du maire, Gaétan Gravel, qui agit à titre de président d'assemblée et Michel St-Laurent, à titre de greffier d'assemblée.

Il est proposé par Sylvie St-Georges
Appuyé par Julie Croisetière
Et résolu à l'unanimité :

QUE la séance ordinaire du conseil du 14 août 2023 soit ouverte à 20 h.

251-08-2023 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Sylvie St-Georges
Appuyé par Julie Croisetière
Et résolu à l'unanimité :

QUE l'ordre du jour de cette rencontre du 14 août 2023 soit et est adopté tel que présenté.

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

252-08-2023 3.1 Séance ordinaire du 3 juillet 2023

Il est proposé par Christian Paquin Coutu
Appuyé par Julie Croisetière
Et résolu à l'unanimité :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juillet 2023 soit et est adopté tel que présenté.

4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

5. CORRESPONDANCE

DÉPÔT

5.1 Dépôt de la correspondance au 31 juillet 2023

Le greffier dépose le bordereau des correspondances reçues au 31 juillet 2023 sous la cote « Bordereau no. 08-2023 ».

6. FINANCES

DÉPÔT

6.1 Dépôt de l'état des revenus et dépenses au 31 juillet 2023

Le greffier dépose l'état des revenus et dépenses au 31 juillet 2023.

253-08-2023

6.2 Comptes à payer au 31 juillet 2023

Il est proposé par Sylvie St-Georges

Appuyé par Richard Blouin

Et résolu à l'unanimité :

QUE les comptes à payer au 31 juillet 2023, des chèques numéros 7606 à 7656 totalisant **136 923.84 \$** soient et sont adoptés;

QUE les comptes à payer pour les dépenses incompressibles au 30 juillet 2023, des chèques numéros 7566 à 7605 incluant les prélèvements mensuels des numéros 5350 à 5399 totalisant **437 350.37 \$** soient et sont adoptés;

QUE le maire, Gaétan Gravel, et la trésorière, Mireille Bibeau, soient et sont autorisés à signer les chèques à cet effet.

254-08-2023

6.3 Emprunt temporaire – Règlement CV. 576

ATTENDU QUE, conformément au règlement d'emprunt CV. 576 relatif à la dépense et l'emprunt de **1 600 000 \$** pour l'exécution de travaux de pavage, de trottoirs dans certains secteurs et du déplacement d'une partie du chemin du Domaine sur une longueur de 165 mètres pour l'aqueduc, le sanitaire et le pluvial, la chaussée et la bordure de rue, la correction de deux raccordements et l'ajout de compteurs d'eau, la Ville de Saint-Gabriel souhaite emprunter par emprunt temporaire un montant total de **1 600 000 \$**.

Il est proposé par Sylvie St-Georges

Appuyé par Christian Paquin Coutu

Et résolu à l'unanimité :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QU'un emprunt temporaire au montant de **1 600 000 \$** prévu au règlement d'emprunt CV. 576 réalisé auprès de la Caisse Desjardins du Nord de Lanaudière;

QUE l'emprunt temporaire soit signé par le maire, monsieur Gaétan Gravel, et la directrice générale adjointe et trésorière, madame Mireille Bibeau;

QUE les intérêts soient payables mensuellement;

QUE copie conforme de la présente résolution soit transmise à la Caisse Desjardins du Nord de Lanaudière.

255-08-2023 6.4 AccèsD Affaires – Administrateurs principaux

ATTENDU QUE la Ville de Saint-Gabriel a adhéré à AccèsD Affaires et a nommé un ou plusieurs administrateurs principaux;

ATTENDU QU'il y a lieu d'ajouter un administrateur principal.

Il est proposé par Sylvie St-Georges

Appuyé par Stephen Subranni

Et résolu à l'unanimité :

QUE la trésorière, madame Mireille Bibeau et le directeur général, monsieur Michel St-Laurent, soient désignés administrateurs principaux aux fins d'utilisation du service AccèsD Affaires et qu'ils soient investis de tous les pouvoirs nécessaires à cette fin.

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE

8. VOIRIE – TRANSPORT & TRAVAUX PUBLICS

9. HYGIÈNE DU MILIEU

DÉPÔT 9.1 Dépôt du rapport 2022 sur la gestion de l'eau potable

Le greffier dépose le rapport 2022 sur la gestion de l'eau potable.

10. SANTÉ, BIEN-ÊTRE ET QUALITÉ DE VIE

11. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET ENVIRONNEMENT

256-08-2023 11.1 Adoption du rapport de l'urbaniste au 31 juillet 2023

Il est proposé par Sylvie St-Georges

Appuyé par Julie Croisetière

Et résolu à l'unanimité :

QUE les membres de ce conseil acceptent le rapport de l'inspecteur en urbanisme, incluant l'émission des permis et demandes diverses, de même que le rapport du Comité Consultatif d'Urbanisme, pour la période couvrant les rencontres de ce comité jusqu'au 31 juillet 2023.

257-08-2023 11.2 Comité de démolition

ATTENDU QUE, selon l'article 13 du règlement CV. 582 relatif à la démolition d'immeuble de la Ville de Saint-Gabriel, un comité de démolition doit être formé de trois (3) membres choisis parmi le conseil municipal. Le comité doit décider des demandes de certificat d'autorisation de démolition qui lui sont présentées et exercer tout autre pouvoir que lui confère le présent règlement;

ATTENDU QUE, selon l'article 19 du règlement CV. 582, un secrétaire du comité doit être nommé par résolution du conseil municipal et doit être choisi parmi les fonctionnaires à l'emploi de la ville.

Il est proposé par Richard Blouin

Appuyé par Julie Croisetière

Et résolu à l'unanimité :

QUE la ville mette en place un comité de démolition sur lequel les personnes suivantes siègeraient :

- ✓ Christian Paquin Coutu, conseiller;
- ✓ Sylvie St-Georges, conseillère;
- ✓ Stephen Subranni, conseiller;
- ✓ Charles Beaupré, inspecteur en urbanisme, à titre de secrétaire du comité.

258-08-2023 11.3 Demande de dérogation mineure – Lot 3 044 489 situé sur la rue Saint-Jean

ATTENDU l'analyse et les explications transmises par l'inspecteur en urbanisme aux membres du conseil, pour la demande de dérogation mineure pour le lot 3 044 489 situé sur la rue Saint-Jean;

ATTENDU QUE le conseil municipal, après considération des faits et circonstances ayant motivé les présentes demandes, est partiellement en accord avec la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

ATTENDU QU'un avis public relatif à cette dérogation mineure a été publié le 19 juillet 2023;

ATTENDU QUE suite à l'invitation, aucune personne intéressée ne s'est fait entendre par le conseil relativement à cette demande.

Il est proposé par Sylvie St-Georges

Appuyé par Stephen Subranni

Et résolu à l'unanimité :

QUE les membres de ce conseil autorisent la demande de dérogation mineure, soit l'implantation du stationnement dans la marge de recul et la cour avant malgré que les articles 31 et 32, du règlement de zonage numéro C.V. 195 de la Ville de Saint-Gabriel, n'autorisent pas cet usage en marge de recul ni en cour avant.

259-08-2023 11.4 Déclaration lanadoise pour l'environnement

CONSIDÉRANT QUE les changements climatiques provoquent des bouleversements mondiaux, qu'ils entraînent une augmentation d'événements météorologiques extrêmes, altèrent les écosystèmes, menacent la sécurité de millions de personnes et génèrent des coûts de plus en plus élevés pour les communautés;

CONSIDÉRANT QUE les changements climatiques exigent des réponses locales et qu'ils interpellent les gouvernements de proximité sur tous les fronts. Dans chaque région et chaque municipalité, des mesures concrètes doivent être mises de l'avant par les décideurs municipaux pour adapter les milieux de vie, les infrastructures et les services à la population;

CONSIDÉRANT QUE les changements climatiques nécessitent un engagement politique et qu'ils impliquent des décisions à court terme, parfois difficiles, pour un effet positif à long terme. Les changements climatiques font appel à une conception élevée du devoir des élues et élus municipaux, et cela, dans l'intérêt de la société;

CONSIDÉRANT QUE les changements climatiques sollicitent une responsabilité partagée, qu'ils demandent une réaction forte et concertée;

CONSIDÉRANT les priorités régionales adoptées par la région de Lanaudière dans le cadre de la stratégie visant à assurer l'occupation et la vitalité des territoires (SAOVT) en lien avec l'environnement;

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'administration de la Table des préfets s'est positionné à l'effet que l'environnement devait être une priorité;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de s'engager pour l'adaptation aux changements climatiques et que cette Déclaration se veut un premier pas pour la région de Lanaudière;

CONSIDÉRANT QUE cette Déclaration sera révisée en fonction des données collectées au cours des prochaines années et des engagements pris par les municipalités;

CONSIDÉRANT QUE les objectifs liés à la présente déclaration visent à adresser les éléments suivants :

- Augmenter la canopée projetée en milieu urbanisé et/ou noyau villageois;
- Favoriser la connectivité entre les milieux naturels;
- Protéger les milieux naturels dans nos municipalités et/ou MRC;
- Encourager la protection des espaces naturels en augmentant la densité urbaine;
- Réduire la part de l'utilisation de l'auto solo;
- Contribuer à l'électrification des transports (au niveau municipal);
- Contribuer à l'électrification des transports (au niveau des citoyens);
- Améliorer l'offre et augmenter le nombre d'utilisateurs du transport en commun;
- Améliorer l'offre de transports actifs;
- Réduire la consommation d'énergie de nos services et bâtiments municipaux;
- Réduire la consommation d'énergie fossile sur le territoire de sa municipalité;
- Produire de l'énergie de proximité;
- Réduire la consommation moyenne d'eau par citoyen;
- Réduire les apports sanitaires dans les cours d'eau;
- Renforcer le plan de sécurité civile et les schémas de couverture de risque;
- Développer une politique régionale écoresponsable;
- Réduire les émissions de G.E.S. par citoyen par municipalité;
- Favoriser et faciliter le partage des équipements municipaux ou achats regroupés;
- Encourager l'économie locale ou de proximité;
- Réglementer l'usage des insecticides, pesticides et herbicides sur le territoire

CONSIDÉRANT QU'au cours des premières années suivant la Déclaration, les éléments suivants feront l'objet d'une recherche régionale par la Table des préfets de Lanaudière visant à documenter la situation actuelle afin d'être en mesure d'évaluer la progression d'ici 2030 :

- Pourcentage de milieux naturels (local, MRC, régional) Canopée (local, MRC, régional);
- Émission de gaz à effet de serre (local, MRC);
- Tonnage matières résiduelles ultimes / citoyens (local, MRC) Quantité d'eau consommée par citoyen (lié au réseau) (local) Enquête origine destination sur le transport collectif.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Richard Blouin

Appuyé par Julie Croisetière

Et résolu à l'unanimité :

QUE la Ville de Saint-Gabriel adhère à la Déclaration en environnement de Lanaudière (DEL-23) afin d'adresser les enjeux liés à la lutte et l'adaptation aux changements climatiques;

QU'une copie de la présente résolution soit transmise à la Table des préfets de Lanaudière.

260-08-2023 11.5 Adoption du règlement particulier CV. 584-1 – Modification du règlement de zonage CV. 195 relatif à la zone H-24-A

ATTENDU QU'avis de motion et dépôt du premier projet ont été donnés lors de la séance du conseil municipal du 1er mai 2023 pour adopter le projet de règlement CV. 584 modifiant le règlement de zonage CV. 195 relatif aux zones C-24, H-24-A et H-17;

ATTENDU QUE la Ville de Saint-Gabriel souhaite augmenter son offre de logements pour faire face à la crise du logement;

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation pour le premier projet de règlement CV. 584 a eu lieu le 5 juin 2023 à 19h30;

ATTENDU QU'il y a eu des demandes valides pour les articles 4 et 5, le présent règlement particulier comporte la disposition à l'article 5 du second projet qui devra être adopté par les personnes habiles à voter.

Il est proposé par Julie Croisetière

Appuyé par Richard Blouin

Et résolu à l'unanimité :

QUE le règlement CV. 584-1 modifiant le règlement de zonage CV. 195 relatif à la zone H-24-A soit adopté tel que déposé.

261-08-2023 11.6 Adoption du règlement particulier CV. 584-2 – Modification du règlement de zonage CV. 195 relatif à la zone C-24

ATTENDU QU'avis de motion et dépôt du premier projet ont été donnés lors de la séance du conseil municipal du 1er mai 2023 pour adopter le projet de règlement CV. 584 modifiant le règlement de zonage CV. 195 relatif aux zones C-24, H-24-A et H-17;

ATTENDU QUE la Ville de Saint-Gabriel souhaite augmenter son offre de logements pour faire face à la crise du logement;

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation pour le premier projet de règlement CV. 584 a eu lieu le 5 juin 2023 à 19h30;

ATTENDU QU'il y a eu des demandes valides pour les articles 4 et 5, le présent règlement particulier comporte la disposition à l'article 4 du second projet qui devra être adopté par les personnes habiles à voter.

Il est proposé par Richard Blouin

Appuyé par Julie Croisetière

Et résolu à l'unanimité :

QUE le règlement CV. 584-2 modifiant le règlement de zonage CV. 195 relatif à la zone C-24 soit adopté tel que déposé.

12. SPORTS ET LOISIRS, CULTURE ET TOURISME

262-08-2023 12.1 Embauche d'une animatrice – Camp de jour estival 2023

ATTENDU QU'une animatrice du camp de jour estival 2023 a démissionné.

Il est proposé par Christian Paquin Coutu

Appuyé par Stephen Subranni

Et résolu à l'unanimité :

QUE l'embauche d'une nouvelle animatrice pour le camp de jour de la saison estivale 2023, au taux horaire spécifié plus bas, soit autorisée par ce conseil :

- ✓ Mylène Brissette, animatrice – 1^{re} année, au taux horaire de 15.25 \$.

263-08-2023 12.2 Adoption du règlement CV. 586 – Amendement au règlement CV. 543-1 régissant l'accès au lac Maskinongé et ses tributaires et visant à prévenir l'infestation d'espèces exotiques envahissantes (grille de tarification)

ATTENDU les pouvoirs conférés aux municipalités par la Loi sur les compétences municipales en matière d'environnement;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier certains tarifs d'accès pour les embarcations à moteur;

ATTENDU QUE l'avis de motion et le premier projet ont été donnés et lesquels portent sur le projet de règlement CV. 586 amendant le règlement CV. 543-1 régissant l'accès au lac Maskinongé et ses tributaires et visant à prévenir l'infestation d'espèces envahissantes dans le but de modifier certains articles de la grille de tarification.

Il est proposé par Stephen Subranni

Appuyé par Julie Croisetière

Et résolu à l'unanimité :

QUE le règlement CV. 586 amendant le règlement CV. 543-1 régissant l'accès au lac Maskinongé et ses tributaires et visant à prévenir l'infestation d'espèces envahissantes dans le but de modifier certains articles de la grille de tarification pour la saison estivale 2024 soit adopté, tel que déposé.

264-08-2023 12.3 Modification à l'entente intermunicipale relative à la plage municipale – Intégration de Mandeville

ATTENDU QUE la municipalité de Mandeville demande à intégrer en tant que partenaire l'entente intermunicipale relative à la plage municipale.

Il est proposé par Stephen Subranni

Appuyé par Sylvie St-Georges

Et résolu à l'unanimité :

QUE ce conseil entérine la modification à l'entente intermunicipale relative à la plage municipale afin d'intégrer la municipalité de Mandeville en tant que partenaire moyennant un montant forfaitaire de 5 000 \$ pour la saison estivale 2023 qui sera révisé annuellement;

QUE le maire, monsieur Gaétan Gravel, et le directeur général, monsieur Michel St-Laurent, soient autorisés à signer l'entente telle que définie entre les parties;

QUE lors de la saison estivale 2023, les citoyens de la municipalité de Mandeville puissent avoir l'accès gratuit à la plage sous présentation d'une pièce d'identité et d'une preuve de résidence;

QUE cette modification entre en vigueur à compter du 14 juillet 2023;

QUE, pour les années ultérieures, la municipalité de Mandeville offre des cartes d'accès à ses citoyens pour avoir l'accès gratuit à la plage.

13. VARIA

265-08-2023 13.1 Factures pour rénovation du restaurant à la plage

CONSIDÉRANT l'entente avec le Centre sportif et culturel de Brandon pour les travaux de rénovation pour l'aménagement d'un restaurant et d'un bar à la Plage de Saint-Gabriel.

Il est proposé par Stephen Subranni
Appuyé par Richard Blouin
Et résolu à l'unanimité :

QUE la trésorière soit et est par la présente autorisée à émettre un chèque de **21 683.39 \$** fait à l'ordre de la Régie intermunicipale du Centre sportif et culturel Brandon, représentant les factures 202301202 et 202301158.

266-08-2023 13.2 Décompte progressif no. 11 – Excavations Michel Chartier inc.

ATTENDU les travaux effectués par la firme Les Excavation Michel Chartier inc. pour la réfection complète de certains tronçons des rues : de la Colonie, Thibault, St-Edmond, Ratelle, Pavillon et McLaren pour l'infrastructure municipale d'eau, les bordures de béton, les segments pluviaux et l'ajout de services sur la rue McLaren.

Il est proposé par Richard Blouin
Appuyé par Christian Paquin Coutu
Et résolu à l'unanimité :

QUE les membres de ce conseil autorisent la trésorière à procéder au versement à l'entrepreneur Les Excavations Michel Chartier inc., d'un montant de **43 714.40 \$** incluant les taxes représentant le décompte progressif no. 11;

QUE le montant utile à la réalisation desdits travaux soit puisé à même le programme FIMEAU.

267-08-2023 13.3 Demande de fermeture de la rue Plante – Les Archers de Saint-Gabriel

ATTENDU la demande faite par les Archers de Saint-Gabriel dans le cadre de leur tournoi de balle-donnée qui aura lieu samedi le 19 et dimanche le 20 août 2023 au terrain de baseball;

ATTENDU QUE la ville supporte cet organisme dans toutes ses activités.

Il est proposé par Christian Paquin Coutu
Appuyé par Stephen Subranni
Et résolu à l'unanimité :

QUE la circulation automobile sur la rue Plante, entre la rue Grenier et la rue Dequoy, soit fermée samedi le 19 et dimanche le 20 août afin d'assurer la sécurité des participants;

QUE la ville prête dix barricades à l'organisme;

QUE copie de la présente soit transmise à la Sûreté du Québec, aux services incendie et ambulancier qui couvrent le territoire de la Ville de Saint-Gabriel.

268-08-2023 13.4 Embauche de personnel à l'entretien de la plage – Saison estivale 2023

ATTENDU le départ d'Andrew Poulin, employé à l'entretien de la plage pour la saison estivale 2023.

Il est proposé par Julie Croisetière

Appuyé par Richard Blouin

Et résolu à l'unanimité :

QUE les membres de ce conseil acceptent l'embauche de Jérémie Béland à l'entretien de la plage pour la saison estivale 2023.

269-08-2023 13.5 Octroi de soumission pour la surface de deck hockey

ATTENDU QUE des demandes de soumissions ont été acheminées auprès de deux (2) fournisseurs pour la surface de deck hockey,

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'effectuait le 10 août 2023;

ATTENDU QUE le rapport d'analyse des soumissions déposées présente le résultat suivant :

Soumissionnaires invités	Plastique CA	Les Installations Sportives Agora
Total taxes incluses	34 032.83 \$	46 076.46 \$

Il est proposé par Stephen Subranni

Appuyé par Julie Croisetière

Et résolu à l'unanimité :

QUE compte tenu l'analyse des soumissions, les membres du conseil acceptent l'offre de Plastique CA au montant de **34 032.83 \$**.

14. PÉRIODE DE QUESTIONS

270-08-2023 15. LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 AOÛT 2023

Il est proposé par Sylvie St-Georges

Appuyé par Julie Croisetière

Et résolu à l'unanimité :

QUE la séance ordinaire de ce 14 août 2023 soit levée à 21h10.

Gaétan Gravel
Maire

Michel St-Laurent
Directeur général et greffier

Approbation par le maire des règlements et des résolutions selon l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes*

Je soussigné, Gaétan Gravel, maire de la Ville de Saint-Gabriel, approuve toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé le greffier de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 L.C.V., en apposant ma signature au bas du présent document ce 15^e jour d'août 2023.

Gaétan Gravel
Maire